



Acompte et extorsion de chèque

Par **papyclod**, le **28/04/2009** à **18:19**

Bonjour,rnrnJ'ai mis en vente un vélo à assistance électrique de marque ISD sur internet « LE BONCOIN »,fin mars début avril 2009 un acheteur potentiel s'est manifesté :rnIl m'a envoyé un acompte de 50€accompagné d'une lettre.rnNous nous sommes rencontrés à mi-chemin (250km chacun).rnAvant de descendre le vélo , j'ai vu qu'il y aurait problème.rnIl regarde le vélo l'essaie et me propose 250€ alors que je l'avais mis en vente 590€,et qu'il n'avait rien dit.rnJe refuse sa proposition, lui montrant des factures récentes de batterie et de chargeur pour un montant de 296 +90€=386 ce qui fait le vélo nu à 200€ alors que neuf il vaut 1400€.rnAlors que je repars il me redemande son chèque que je n'ai pas sur moi.il devient furieux veut prendre les clés de contact s'agrippe au volant et maintient la porte ...insiste pour qu'on lui fasse un chèque de 50€....ma femme apeurée touy comme moi s'exécute..rn QUEL RECOURS PUIS JE AVOIR QUE DOIS JE FAIRE?rnmerrncordialement

Par **Patricia**, le **29/04/2009** à **12:46**

Bonjour,rnrnVous êtes reparti avec ou pas votre vélo ?rn"ma femme apeurée touy comme moi S'EXECUTE.." C'est à dire ?rnrnPour résoudre facilement le problème, renvoyez lui son chèque de 50 ernd'acompte OU d'arrhes ...rnEncore faut-il exactement savoir ce qui a été défini entre vous lors de votrernpremier contact.rnFaites passer une annonce dans un journal local. Les éventuels acheteursrnse déplaceront à votre domicile.rnLa vente par le net entre particuliers à distance est rarement bénéfique.

Par **papyclod**, le **29/04/2009** à **14:29**

réponse à extorsion de chèque ou exaction
veuillez bien m'excuser j'avais écrit extorsion en pensant exaction donc faute d'orthographe
mon épouse de peur a fait un chèque correspondant à ses 50€ d'acompte. Il était d'accord pour acheter mais sans doute pas au prix proposé (c'est sans doute pour cela qu'il préférerait que je lui envoie, j'aurais alors eu le transport en plus) et je lui ai demandé un acompte pour supprimer mon annonce. Il m'a bien dit que c'était pour réserver. Il m'a envoyé un mot avec le chèque précisant que c'était un acompte. J'ai donc fait 500km pour rien, mais suis reparti difficilement mais avec le vélo.

Par **Patricia**, le **29/04/2009** à **15:55**

Re bonjour,
L'acompte, à la différence des arrhes (c'est pourquoi je vous demandais ce qui avait été défini entre vous) est une manifestation ferme et définitive d'acquiescer le produit. Dans le cas d'un acompte et si rétractation de la part de l'acheteur, il est tenu de vous payer dommages et intérêts. Voire, de vous verser le solde du montant de l'achat. Pour le vendeur, c'est l'obligation de fournir la marchandise en l'état telle qu'il l'avait proposée.
Avec son chèque des 50 €, vous connaissez son adresse. Lui envoyer une mise en demeure LR/AR en lui demandant de payer le solde et d'accepter la livraison.
Sans réponse de sa part, il faudra faire appel à un huissier. Ces frais de poursuites seront entièrement à votre charge.
P.S. Ne vous démunissez pas de son mot qui fait preuve que c'est un acompte... Si nécessaire, faites en des photocopies.